SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne

N° 19

SOMMAIRE : tribune du conseil

Infos pratiques…….. p. 2

EDITORIAL p. 3

- Urbanisme……..…….. p. 4

- Signalisation routière…….. p. 5

- Autorisation pour travaux……... p. 5

- Station d'épuration……. p. 6

- À chacun son rôle……... p. 6

- De nouvelles charges…….. p. 6

- L'église…….....… p. 7

- Impôts locaux…….…… p. 7

- Remerciements…….. p. 8

- Comment va notre CPI…….. p. 8

- Assainissement……... p. 8

- Halte nautique…… p. 9

- Travaux en cours…… p. 9

- Vente de bois…….. p. 10

- Responsabilité du fait des choses..… p. 10

- Attention, quads, mini motos……. p. 10

- Bibliothèque……... p. 10

- Réunions publiques…… p. 11

- Le haut débit……..…. p. 11

- Infos pratiques…… p. 11

- Règlement des déchèteries..……... p. 12

- Activités des associations ……. p. 13

État civil…….……..…. p. 14

La Tribune du Conseil…

Une gestion qui se complique !

La gestion d'une commune devient de plus en plus complexe, avec une volonté de responsabiliser le maire, dernier maillon de la chaîne. Ses obligations en matière de police, de sécurité des personnes et des biens et un contrôle financier rigide, ne laissent aucune place à l'improvisation.

La facilité offerte par le recours aux augmentations d'impôts se heurte à la pression fiscale de moins en moins supportable par le contribuable, lequel est sollicité en permanence pour « boucher les trous ». D'autres instances territoriales, plus éloignées de ces préoccupations, n'ont pas ces scrupules et majorent régulièrement les taux d'imposition.

Conscient de la difficulté des habitants à supporter toutes ces charges, le conseil municipal, depuis des années, a temporisé les prélèvements au profit de la commune. Malheureusement, c'est au détriment de nos investissements, car les coûts des projets, sans cesse reportés, deviennent ingérables, dans ces conditions.

La halte nautique (voir page 9) en est un exemple et son abandon résulte d'un choix pragmatique.

Les décisions de mettre en place la PVR, de taxer les terres devenues constructibles et de récupérer les terres sans maître, sont parfois mal comprises, mais indispensables pour maîtriser l'urbanisation de la commune et augmenter quelque peu nos ressources.

Le dépassement des intérêts particuliers au profit de l'intérêt collectif et l'impartialité de nos décisions n'ont pas toujours été bien perçus, mais c'est notre conception d'une vie communautaire équitable.

L'avenir de notre commune dépend uniquement de nous. L'aide extérieure n'arrivera que si elle est sollicitée, suivie et réclamée avec insistance.

L'éloignement des services de l'État, les lenteurs administratives, la responsabilisation toujours plus importante des élus, imposent un investissement personnel grandissant. Le recours à des organismes privés, bien que générateurs de frais supplémentaires, s'impose comme une des solutions à nos difficultés.

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, Monsieur **Georges GRADELET**, le vendredi de 16 h à 18 h

Secrétariat de mairie : Lundi 10h-12h ;
jeudi 9h-12h ; Vendredi 16h-18h
Tél : 03 80 75 89 29

Adresse E-mail de la mairie :
saintseine.vingeanne@free.fr
Adresse Internet... :
http://saintseine.vingeanne.free.fr
Fax : 03 80 75 89 29

Par ailleurs, une PERMANENCE TELEPHONIQUE est assurée 24/24 par :
Le premier adjoint, Monsieur Louis GENTILHOMME..... : 06 74 79 63 83
Ou le second adjoint, Monsieur Gérard FAIVRE..... : 06 74 79 63 82

La Poste : 03 80 75 83 55 ; ouverture le mardi matin de 9h à 12h.
EDF : 08 10 33 30 21 ; **SAUR :** 03 80 68 22 22 ; **SMOM :** 03 80 95 21 10
Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin
DECHETTERIE : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 18h ; le samedi de 14h à 17h

LOISIRS : SALLE POLYVALENTE
(location salle : Madame Danièle BOUCHARD (03 80 75 88 78)
Club et terrain de foot : voir associations.

Maternelle : École de Fontaine-Française (5km : Transport scolaire). 03 80 75 90 09

Collège: Fontaine-Française (transport scolaire et restauration). 03 80 75 80 32

Les Associations :

Les Sapeurs-pompiers (amicale).
Le club du 3ème age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai à la salle polyvalente)
Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LEVEQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY sur VINGEANNE : 06 83 26 15 94
« Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
Les chasseurs.

Docteur BRUNET 23 rue Henri Berger : 03 80 75 93 19
SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
En cas d'absence de médecin appeler le 15
Pharmacies : Fontaine-Française **:** 03 80 75 80 16 , Selongey : 03 80 75 70 52
Kinésithérapeute **:**
Infirmière : 0. BRULEZ : 03 80 75 84 18
Radiologie : VELAY à Gray : 03 84 65 00 38
Orthophonie, Assistante Sociale : assurés à la Maison du Val de Vingeanne : 03 80 75 83 37
MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

ÉDITORIAL

C'est le dernier « Saint-Seine Infos » de cette mandature. La naissance, en juin 1998, de cette publication, qui s'appelait alors « Saint-Seine News », était le fruit d'une réflexion de quelques membres du conseil municipal de l'époque. Afin que notre action soit comprise, il était nécessaire d'expliquer les démarches qui aboutissaient aux projets, représentant notre vision du développement de notre commune.

L'information était donc primordiale pour expliquer les conséquences des nouvelles lois sur notre vie quotidienne et les remèdes à y apporter.

Certains choix nous étaient, et nous sont encore, imposés par l'évolution de la règlementation, notamment en matière d'environnement, comme la réhabilitation des anciennes décharges, la loi sur l'eau avec le zonage d'assainissement et le traitement des eaux usées. D'autres résultaient du changement du mode de vie des habitants et de l'arrivée de nouveaux propriétaires. C'était alors une obligation de mettre en place, sur la commune, un document d'urbanisme, opposable à des demandes toujours plus nombreuses, de permis de construire en dehors des zones urbanisées. La mise en place de la PVR (participation pour voie et réseaux), a transféré une part des charges de viabilisation, sur les demandeurs. De ce fait, la collectivité n'a plus à supporter les frais inhérents aux extensions de réseaux, nécessaires à l'installation de nouvelles constructions. Une urbanisation maîtrisée garanti une meilleure gestion de l'espace et des finances. La création d'un lotissement, même si on peut regretter, qu'il soit, comme le précédent à l'extérieur des zones déjà construites, résulte de l'étude de la carte communale et du souhait, des habitants, exprimés lors d'un sondage, de limiter la population à 400 personnes.

Notre souci d'équité, se retrouve, aussi, dans notre démarche de mise à jour des valeurs locatives des maisons, qui servent de base de calcul à la taxe d'habitation et à la taxe sur le foncier bâti. Toutes les collectivités territoriales utilisent ces bases pour calculer les taxes, la Région, le Département, la Communauté de Communes et la Commune. »

Cette action était devenue indispensable devant l'absence des réactions à nos courriers, des responsables politiques, (Député, Présidents du Conseil Général et Régional, Présidents des Maires de Côte d'Or), au sujet des impôts locaux. Bien sûr cette mise à jour est impopulaire, mais indispensable pour corriger les anomalies. Il est regrettable de constater que tous les maires n'ont pas eu ce courage et que cet impôt par répartition pèse sur les habitants à l'esprit citoyen.

Les lois successives d'aménagement du territoire sont à l'origine de la création des Communautés de Communes. Cette entité a succédé au Sivom, elle a été créée le 1er janvier 2004. Ses compétences obligatoires et optionnelles doivent permettre aux habitants du canton de bénéficier d'un ensemble de services d'intérêt général qui font et feront de notre territoire un espace attractif. La Commune de Saint Seine, une des plus peuplée du canton, bénéficie de trois représentants qui participent activement aux travaux des différentes commissions.

L'amélioration du cadre de vie et l'adaptation nécessaire au nouveau mode de vie des habitants, a conduit le conseil à prendre une décision importante, celle de participer à la construction du pôle scolaire de Fontaine-Française. Cela implique la fermeture de notre école en 2009. C'est une responsabilité qu'il a été difficile de prendre, mais indispensable pour répondre à l'attente des parents d'élèves.

Les différentes commissions ont travaillé dans un esprit constructif et efficace, fournissant des analyses et des propositions pertinentes qui ont orienté les décisions du conseil municipal. Le suivi au quotidien des informations a permis de profiter pleinement des nouvelles lois (sur les terrains constructibles ou sur les bien sans maître, par exemple).

Au cours de ces dernières années, avec des ressources financières modestes, nous avons réussi à aménager et préparer le cimetière pour les années futures, à entretenir les 10,3 km de voirie qui nous incombent. Les nouveaux aménagements routiers sont là pour nous rappeler que l'automobile est un outil indispensable dans notre vie malgré la hausse des carburants. Elle est nécessaire pour une vie active en milieu rural. N'oubliez pas que le danger sur les routes doit être présent à l'esprit de tous…Le fleurissement et ses espaces verts, contribuent à donner une image pittoresque au village et atténue les imperfections encore existantes (manque de bordures, trottoirs, etc.). Cette mise en valeur s'apprécie par l'engagement des associations qui a permis une dynamique incontestable dans 1'animation des festivités populaires pour la plus grande satisfaction de la population. La synergie associative Saint Seinoise se retrouve dans la richesse des manifestations tout au long de l'année : vide grenier, marche gourmande, concours de pêche, concours de belote, fête de la musique, 14 juillet, brûlé de sapin, matches de football.

L'école est entrée depuis quelques années dans le monde de l'informatique grâce à un parc d'ordinateurs que bien des classes nous envient. En 2000, notre village sera parmi les premiers en Côte d'Or, à être référencé dans un site internet.

Notre commune est vivante, preuve en sont les projets en cours, rénovation de l'église, station d'épuration écologique, lotissement des « Vausselottes », etc.. Nous remercions encore les bénévoles qui œuvrent pour que notre commune respire, bouge, se démarque de ces villages dortoirs et reste un lieu où il fait bon vivre.

RÉFORME DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1er octobre 2007

Les règles applicables aux permis de construire et aux autres autorisations d'urbanisme au **1er Octobre 2007,** ont été profondément modifiées par **l'ordonnance** du 8 Décembre 2004 et le **décret d'application** du 5 janvier 2007

L'objectif de cette importante réforme ? : **Simplifier et accélérer** cette démarche pour l'obtention d'un permis de construire. Il est notamment prévu de délimiter de manière exhaustive le contenu du dossier de demande , de garantir dès le départ le délai dans lequel sa requête sera instruite, et de limiter dans le temps les possibilités de recours des tiers contre un permis accordé.

Constitution du dossier

La demande est établie en **4 exemplaires** sur un imprimé spécifique, fourni par l'administration (mairie DDE, ou sur **Internet** *www.equipement.gouv.fr)*

Un exemplaire supplémentaire sera demandé si le projet est soumis à l'avis des bâtiments de France.

La liste des pièces annexes à joindre à l'imprimé administratif est désormais fixée par le nouvel article R 431-7 du code de l'urbanisme. La liste des pièces à joindre au dossier vous sera donc transmise à l'avance.

Toute demande de pièce supplémentaire devra intervenir dans le délai d'un mois suivant le dépôt ou l'envoi de votre dossier en mairie.

Le dépôt du dossier

Il peut être effectué directement à la mairie de la commune* où est situé votre terrain ou envoyé par (LRAR) lettre recommandée avec accusé de réception.

*Si votre terrain est à cheval sur deux communes, il faut déposer un dossier complet dans les deux mairies concernées.

Récépissé

La mairie vous délivrera, ou vous adressera un récépissé avec **un n° d'enregistrement** établi sur un formulaire administratif spécifique. Il mentionne le délai d'instruction du dossier, **2 mois** en principe, **si celui-ci est complet**, et si vous êtes susceptible de bénéficier d'un permis tacite.

La mairie a un mois pour :

Vous avertir si un délai d'instruction supérieur est prévu par la loi (zone classée) sinon le délai de 2 mois s'applique.

Ou vous réclamer, par LRAR ou par mail les pièces manquantes si votre dossier est incomplet. Si votre dossier est incomplet vous avez trois mois pour le compléter. Sinon, votre demande est considérée comme rejetée.

Affichage.

Votre demande doit être affichée dans les 15 jours en mairie. L'avis mentionne les caractéristiques de votre projet et reste affiché pendant toute la durée de l'instruction.

Décision de la Mairie :

Décision **TACITE** (Implicite)

Si vous n'avez aucune nouvelle de la mairie au bout du délai d'instruction, vous êtes autorisé à réaliser votre projet de construction tel qu'il est décrit dans votre demande.

Décision **EXPRESSE**

Le permis de construire express prend la forme d'un arrêté du maire de la commune envoyé par LRAR ou mail. Il peut être accordé purement et simplement. Dans ce cas vous êtes autorisé à réaliser votre projet de construction tel qu'il est décrit dans votre demande. Mais

l'arrêté peut aussi vous imposer des prescriptions ou une adaptation mineure. Ces contraintes doivent être motivées.

Le cas échéant, le permis indique le montant de certaines participations financières que vous aurez à supporter du fait de son obtention (notamment la participation pour voirie et réseaux PVR). La décision doit être affichée dans les 8 jours en mairie et le rester pendant au moins 2 mois.

RÉALISATION DES TRAVAUX

Vous avez **deux ans pour commencer** les travaux sinon votre permis de construire est périmé.

Au **démarrage des travaux** vous devez faire une déclaration d'ouverture de chantier sur imprimé spécial en **3 exemplaires** adressés à la mairie **par LRAR**

Vous devez afficher le N°de permis, sur votre terrain, pendant la durée des travaux .L'affichage fait courir un délai de 2mois au cours duquel toute personne peut contester le permis en justice.

Interruption des travaux :

Le chantier ne doit pas être interrompu plus d'un an sous peine de péremption de permis.

Prolongation :

Vous pouvez demander à prolonger le permis d'un an. La demande doit être adressée en 2 exemplaires à la mairie, au moins 2 mois au moins avant l'expiration de son délai de validité. Sans réponse dans les 2 mois la prolongation vous est acquise.

Fin des travaux :

Vous envoyez par LRAR ou vous déposez à la mairie une déclaration d'achèvement des travaux en 3 exemplaires. Vous attestez la conformité de la construction avec le permis. décrit dans votre demande. Mais simplement .Dans ce cas vous êtes autorisé à réaliser votre projet de construction tel qu'il est

Contrôle :

Si elle l'estime nécessaire, la mairie peut, dans les 3 mois, venir contrôler sur place les travaux.

S'il n'y a pas eu de contrôle demandez à la mairie une attestation certifiant l'absence de contestation de la construction. La mairie doit vous la délivrer sous 15 jours (art L .462-2 et R 462-10 du code de l'urbanisme).

MODIFICATION DE LA SIGNALÉTIQUE ROUTIÈRE.

Pourquoi une zone Trente ?

La vitesse excessive, constatée dans la traversée du village, a conduit le conseil municipal à interpeller les autorités compétentes (DDE, Préfecture et Conseil Général).

En 1999 le maire renouvelle, auprès de la DDE, la demande de marquage au sol et la signalisation des carrefours. La mise en place sera effective en septembre de l'année 2001. En 2004 des contrôles radar effectués par la gendarmerie démontrent des vitesses importantes aux entrées du village. Après consultation une étude est demandée au conseil général.

Le 16 mars 2005 un comptage automatique et une analyse de vitesse sur le RD 960 est mis en place, Le conseil général décide en 2007 de modifier la courbe du virage.

En juillet 2006 un courrier du Préfet nous invite à faire une analyse de la position des panneaux en agglomération et de la cohérence de la limitation de vitesse avec les caractéristiques de la route. Le 17 novembre 2006, nos propositions sont étudiées par Monsieur Mas des infrastructures et transports au Conseil Général.

Il retient une partie de nos suggestions dont la nécessité de créer une zone 30 provisoire, rue de St-Seine-l'Église à St-Seine-la-Tour et la rue Haute du Chanoy. Cette portion de rue, présente un virage sans visibilité et un rétrécissement de la chaussée, marquée par l'impossibilité de créer des trottoirs.

La difficulté de croisement entre les différents types de véhicules, à laquelle s'ajoute des vitesses excessives, rend particulièrement dangereuse la circulation des enfants, qui se rendent à vélo ou à pieds à l'école communale.

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

* Déclaration Préalable (DP) appelée avant la 30septembre 2007 déclaration de travaux
* Permis de construire (PC)
* SHOB (surface hors œuvre brute)
* SHON (surface hors d'œuvre nette)

Abri de jardin :
DP entre 2m² et moins de 20m² de SHOB.
PC si SHOB égale ou supérieure 20m².

Agrandissement :
DP entre 2m²et 20m² de SHOB créée.
PC si création de plus de 20m² de SHOB.

Aménagements intérieurs :
Aucune formalité si les travaux ne touchent pas à l'aspect extérieur, ne s'accompagnent pas d'un changement de destination, ne créent pas de niveau supplémentaire.
Sinon DP jusqu'à 20m² de SHOB créée, ou PC au-dessus de 20m² SHOB créée.

Barbecue en dur :
Aucune formalité si moins de 2m² d'emprise au sol.
DP au-dessus de 2m².

Changement de destination d'un bâtiment :
DP même s'il n'y a pas de travaux.
PC si modification des structures porteuses ou de la façade.

Clôture (grillage palissade haie) :
Aucune formalité.
DP si le secteur et sauvegardé.

Combles (aménagements sans modification de l'aspect extérieur) :
Aucune formalité en dessous de 10m² de SHOB transformée en SHON.
DP si plus de 10m² de SHOB transformée en SHON.

Combles (aménagements avec modification de l'aspect extérieur) :
DP quelle que soit la surface de SHOB créée

Création d'ouverture (modification de portes nouvelles fenêtres) : DP.

Éolienne :
Aucune formalité si moins de 12m de hauteur hors site classé.
PC à partir de 12m de hauteur ou dans site classé.

Garage (construction) :
DP jusqu'à 20m² de SHOB créée.
PC si création de plus de 20m² de SHOB.

Mur de clôture :
Aucune formalité si moins de 2 m de hauteur.
DP à partir de 2 m de hauteur ou lorsque le secteur et sauvegardé.

Piscine intérieure : Aucune formalité

Piscine extérieure : Aucune formalité pour un bassin inférieur ou égal à 10m².
DP entre 10m² et 100m² pour un bassin découvert ou dont la couverture ne dépasse pas 1.80 de hauteur.
PC pour un bassin découvert de plus de 100m² ou un bassin couvert dont la couverture dépasse 1,80m de hauteur.

Panneaux solaires : DP.

Ravalement : DP.

Surélévation :
PC s'il y a création ou agrandissement d'ouverture.
DP s'il n'y a pas création ni agrandissement d'ouverture.

Terrasse : Aucune formalité si moins de 2m² de SHOB.
DP entre 2m² et 20m² de SHOB.
PC au-delà de 20m² de SHOB.

Véranda : Aucune formalité si moins de 2m² de SHOB.
DP jusqu'à 20m² de SHOB.
PC si plus de 20m² de SHOB.

UNE STATION D'ÉPURATION PAR FILTRE À ROSEAUX

Plus d'autonomie pour une meilleure gestion

Le conseil municipal a décidé de mettre à l'étude une station d'épuration avec traitement par filtres plantés de roseaux .Si les conditions techniques d'implantation (secteur des Meix) sont favorables, nous pourrons envisager de débuter les travaux en juin 2008. Cette technique n'est pas nouvelle, elle a été développée avec succès en Allemagne dans les années 1960 et commence à s'installer dans notre région (Drambon, Prenois, Tanay).

Elle présente des avantages importants :

Pas de boue d'épandage.

Les rhizomes des roseaux digèrent les boues et produisent du compost retiré tous les six à dix ans.

Le coût d'entretien de 3 000€ par an (information donnée par le maire de Tanay) est bien inférieur au coût de fonctionnement actuel. Cette technique peut également s'adapter à l'assainissement individuel des particuliers.

Pourquoi ce choix ?

Le positionnement géographique de la station d'épuration actuelle, inapproprié, occasionne des contraintes techniques (pompes de relevage, injection de chlorure ferrique pour éliminer les odeurs) et financières, (participation à l'entretien du poste de relevage de Pouilly et au fonctionnement de la station à Montigny). Nous pensons que remonter les effluents sur 4 500m dans une station mise en service en 1976, pour une possibilité de traitement équivalent à 1 300 habitants, est une hérésie.

Limite de capacité de la station bientôt atteinte.

Le chlorure ferrique a corrodé le tuyau en fonte qui va à Pouilly et nous n'avons pas de solution de rechange en cas de défaillance du système.

Nous souhaitons pour l'avenir diminuer la facture assainissement car l'entretien pourra être effectué par l'employé communal et non par la SAUR.

Nous serons autonomes. Nous pourrons mieux maîtriser les coûts d'entretien et de fonctionnement.

Le coût :

Il est estimé à 300 000€. Le financement sera assuré par une participation du Conseil Général, de l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse et par la commune. Notre participation qui sera d'environ 40% du montant total, sera financée par un emprunt. Son remboursement correspondra à la redevance actuelle (part fixe et une partie de la part variable). L'augmentation prévue en 2008, nous est imposée par la loi sur l'eau (voir ci-dessous).

À CHACUN SON RÔLE

Le centre départemental d'amélioration de l'habitat (CDAH), en Côte d'Or, est une association à but non lucratif.

Elle a pour rôle :

D'informer

De conseiller et d'assister

De suivre les différents dossiers de demande de subventions.

D'instruire les prêts sociaux.

De réaliser l'états des lieux liés à l'obtention de prêts conventionnés.

Annuellement en côte d'Or, elle permet l'amélioration de plus de 1600 logements avec l'aide de subventions diverses.

Les dossiers doivent être sollicités directement et individuellement auprès de l'association (Tel 03 80 68 28 00).

Les services de la commune ne sont donc pas concernés.

DE NOUVELLES CHARGES

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006, a institué de nouvelles redevances, à la charge des particuliers, pour un meilleur traitement des eaux usées.

Une redevance sur la pollution domestique de 0,038€/m³.

Une redevance pour la modernisation des réseaux de collecte de 0,026€/m³.

Ces sommes sont calculées par la mairie à partir de l'état des consommations, fourni par la SAUR. Elles sont reversées à l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse. En 2008 (consommations 2007), cette somme sera supérieure à 1 000€.

ÉGLISE :

Travaux en 2008

Le dossier se débloque enfin.

Lors de la réunion du 31 octobre en mairie, avec la DRAC et l'architecte des monuments historiques, chargé du dossier de l'église, il nous a été confirmé que les travaux de restauration étaient bien programmés pour 2008.

Le coût estimatif des travaux se monte à 778 000€ TTC. Bien sûr, le montant total sera fonction du résultat de l'appel d'offre, qui sera lancé au début du premier trimestre 2008.

La participation de la commune est de 5% du montant HT, soit 32 500€, auxquels s'ajoutent l'avance de la TVA, soit 128 000€.

Le financement sera assuré par 50% de subventions de l'État et 45% de subventions du Conseil Général. La participation de la commune sera prise sur le budget et la TVA sera réglée à partir d'un prêt relais, remboursé au fur et à mesure du paiement du FCTVA.

La commune étant responsable de la maîtrise d'ouvrage, il nous appartient d'effectuer toutes les démarches administratives et de lancer les appels d'offres. En cela, nous seront aidés par la DRAC et monsieur PALLOT qui est l'architecte chargé du dossier. À ce titre il nous fournira tous les documents techniques nécessaires à l'appel d'offre et nous accompagnera dans toutes les phases du projet. Il est bien évident que nous n'aurions pu assumer seuls cette opération, sans le concours de l'État.

Les démarches administratives ont commencé dès le mois de novembre et le plan de financement est étudié avec le percepteur, qui est notre comptable.

Les travaux devraient commencer avant la fin du premier semestre 2008 et durer 18 mois.

Les échafaudages seront placés pour perturber le moins possible la circulation dans la rue de l'église et à proximité.

Il était de notre responsabilité de prendre la décision d'effectuer ces travaux, pour ne pas transmettre ce problème à d'autres, qui auraient du s'acquitter d'une obligation, dans de moins bonnes conditions.

Les travaux :

- maçonnerie et pierres de taille : restauration générale des façades des murs de nef et bas-côtés.
- Charpente : révision générale de la charpente de la nef et réfection des bas-côtés nord et sud.
- Couverture : découverture et recouverture de la nef et des bas-côtés avec des tuiles plates et des tuiles canals.
- Vitraux : dépose, nettoyage, révision et repose.
- Électricité : réfection générale.

Ne sont pas compris ; les travaux de couverture des transepts nord et sud ainsi que le chœur. Ni la restauration de l'intérieur de l'église.

La description sommaire des travaux envisagés, ainsi que le calendrier prévisionnel des travaux, sont consultables en mairie. Les dates seront arrêtées après l'ouverture de l'appel d'offres.

IMPÔTS LOCAUX

Comparaison des taux d'imposition et moyenne dans la catégorie démographique (250 à 499 habitants)

Taxes	St-Seine	Côte d'Or	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Habitation	5%	7,04%	7,21%		9,95%
Foncier bâti	11,59%	11,53%	12,72%	13,25%	15,22%
Foncier non bâti	28,12%	25%	27,28%	33,72%	39,92%
Professionnelle	7%		7,19%	7,62%	10,41%

Les taux d'imposition, sur la commune sont inférieurs aux moyennes départementale, régionale et nationale, dans la catégorie des communes ayant moins de 500 habitants.

Cependant, il est très difficile de comparer la pression fiscale par habitant, en raison des différences entre les valeurs locatives. Cette anomalie est une des causes du caractère inéquitable de l'imposition locale qui repose sur des éléments subjectifs dont la mise à jour, impopulaire, dépend de la volonté des maires. Cette valeur locative s'appuie sur des bases qui n'ont pas été revues depuis 1970.

Le manque de volonté des hommes politiques de mettre à plat l'imposition locale, fait que perdure depuis plus de trente ans des inégalités de moins en moins supportables, avec le transfert d'une part importante de l'imposition, vers les collectivités locales.

À titre d'exemple, sur notre canton, la valeur locative moyenne, varie du simple au double.

COMMENT VA NOTRE CPI ?

Coup de blues

Le CPI pourra t-il continuer à vivre malgré les contraintes grandissantes qui vont à l'encontre de la motivation de nos sapeurs pompiers et de la municipalité ?

Le désengagement du SDIS de Côte D'or, dans la fourniture d'équipements au CPI oblige la commune à des efforts financiers supplémentaires. Les formations sont de plus en plus contraignantes, la préférence donnée aux personnels intégrés au SDIS, pénalisent et démotivent nos pompiers qui ne sont pas retenus même postulant 6 mois à l'avance.

Le manque de reconnaissance de certains dans les missions de service public des sapeurs pompiers, n'encourage pas les vocations. Faute de candidats, notre CPI pourra t-il survivre ?

Malgré tout cela, notre CPI est intervenu 12 fois sur la commune:

4 secours à personne.

2 accidents de 2 roues.

6 destructions de nids d'insectes.

Après délibération, le conseil municipal a décidé de facturer 15 euros la destruction des nids d'insectes.

Le Chef de corps, le caporal Thierry PALIOT 06 82 18 58 88 et le Caporal Gilles COMMANS 06 72 74 57 91 restent à votre disposition pour tout renseignement.

ASSAINISSEMENT

Des lingettes, toujours des lingettes !

Après une rémission de courte durée, nous avons repris notre rituel du mercredi : remonter les pompes de refoulement du tout à l'égout.

Malgré les nombreux rappels (tracts, réunion publique etc.), nous avons acquis l'intime conviction que ce manque de civisme trouve son origine dans l'animosité, l'hostilité, la vindicte à l'égard du conseil municipal ou de certains de ses membres.

Il nous semble dommageable que d'aucun ne puisse concevoir l'intérêt de préserver le bien commun. Sachant, que pour une fois personne ne peut se soustraire au paiement de la redevance assainissement, c'est l'ensemble de la collectivité qui paie l'incivilité de certains. Les efforts pour contenir l'augmentation des charges, risquent d'être réduits à néant, en raison des perturbations de fonctionnement, prévisibles, sur la nouvelle station d'épuration.

Dernière minute : le mercredi 31 octobre, la pompe n° 2, du poste de relevage de la rue de Fontaine, a du être arrêtée en raison du jeu que présentait la volute d'aspiration fixée sur l'axe du moteur. Malgré une première tentative de réparation le 24 octobre, cette pompe devra être démontée et réparée par la SAUR. De plus, son fonctionnement continu pendant une semaine, a entraîné la dégradation d'un relais, stoppant ainsi le fonctionnement du poste.

S'il est trop tôt pour dire que les efforts supplémentaires, fournis par les pompes pour absorber les objets indésirables sont à l'origine des problèmes, on peut néanmoins supposer que cela n'a pas amélioré l'état général du poste de relevage.

REMERCIEMENTS

Une aide appréciée

L'absence cet été, de l'employé municipal pour cause d'accident, a désorganisé les tâches d'entretien de la commune.

Les conseillers ont œuvré pour que notre village reste accueillant et propre. Cet engagement n'aurait pas suffit si des habitants n'avaient fait l'effort d'entretenir leur environnement.

Le maire remercie vivement ces bénévoles, qui ont fait preuve de civisme en donnant un peu de leur temps libre pour la communauté.

Cette preuve de civisme pourrait être encouragée par le nettoyage des abords des propriétés. Les machines sont souvent détériorées par la présence de pierres et de branchages.

Ce travail effectué par une entreprise revient entre 1 500 et 3 000€, selon l'entreprise, par passage.

ABANDON DU PROJET « HALTE NAUTIQUE

Des contraintes financières et techniques»

Confronté à de nombreuses difficultés d'ordres techniques mais aussi financières nous avons décidé de renoncer à poursuivre cette réalisation.

Ayant choisi de gérer nous mêmes la conduite des travaux qui, au demeurant ne présentaient pas de difficultés majeures, hormis le quai, nous voyions nos appels d'offres demeurer infructueux. Une seule société fera une proposition qui s'est avérée irréalisable techniquement et financièrement sous estimée.

À cela s'est ajouté l'inertie, l'absence de soutien technique et administratif de VNF, propriétaire et initiateur de l'aménagement du canal.

Malgré tout, avec l'appui du Pays Plaine de Saône-Vingeanne, nous avions obtenu 80% de subvention de la part du Conseil Général de l'État et de la Région. Restait 20%, soit 40 000€ à notre charge, ce qui est très important pour notre commune, mais nous pensions avoir acquit l'essentiel.

La constitution des dossiers de subvention demandés par la Préfecture et par la Région se révèle très technique. Il faut fournir des plans établis par un architecte, un budget prévisionnel validé par un expert comptable, etc. d'où la nécessité de passer par un cabinet de maîtrise d'ouvrage et payer 10% d'honoraires en sus .

Le plan d'investissement, prévu par rapport à un devis sous évalué, étant figé depuis un an, le montant restant à charge de la commune a malheureusement augmenté au fur et à mesure des mois et des réalisations à effectuer. La nécessité d'avancer la TVA, les priorités en cours, l'absence de délais pour cette réalisation nous ont conduit à ajourner ce projet.

TRAVAUX EN COURS DE RÉALISATION

Régulièrement, dans les « Saint Seine Infos », nous vous faisons part de nos projets et des travaux nécessaires à l'entretien de notre village.

Tous ces projets sont soumis à des aléas qui ralentissent leur mise en œuvre et compromettent leur réalisation. Ces contraintes extérieures, administratives, techniques, financières et législatives nous imposent d'avoir recours à des organismes spécialisés, des bureaux d'études et un accompagnement, qui grèvent notre budget.

Il devient de plus en plus difficile de conduire seuls les travaux lourds.

Les exemples ci-dessous vous donnent un aperçu des organismes impliqués dans les travaux en projet ou en cours :

- La rue de la Grande Borne et la place de la poste : la DDE pour l'étude technique et la communauté de commune pour les subventions.
- La station d'épuration : un cabinet spécialisé pour l'étude et le suivi, le conseil général et l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse pour les subventions. La nouvelle loi sur l'eau impose une étude d'impact, du fonctionnement de la station, sur le milieu naturel, obligeant ainsi une étude géologique et technique du milieu environnant.
- L'église : un architecte des monuments historiques pour la réalisation du dossier, la DRAC et le conseil général pour le financement, la préfecture pour le FCTVA.
- Le wi-fi : un fournisseur d'accès, le conseil général et le conseil régional pour la partie technique et encore le conseil général et le conseil régional pour le financement.

Les délais qui s'allongent, augmentent les devis et restreignent nos possibilités et les travaux qui pourraient être menés à bien par la mairie, sans aide extérieure, sont soumis aux contraintes budgétaires. Bien souvent l'urgence est dictée par un impératif sécuritaire, comme dans le cas du mur de soutènement de l'ancienne route de Gray, en face le cimetière. Ces travaux seront entrepris en priorité, au détriment des projets cités dans le « Saint Seine Infos » n° 17.

Malgré un taux d'imposition inférieur aux moyennes départementales et nationales (voir page 7), la pression fiscale devient difficile à supporter pour beaucoup d'habitants. Cependant, une réflexion sera indispensable pour trouver un compromis entre impôts et réalisation des projets.

Malgré tout, des travaux sont prévus dans les mois qui viennent, s'il n'y a pas de contretemps :

Viabilisation de la rue des Vausselottes

- Extension et mise aux normes du réseau d'éclairage public
- Réparation du poste de relevage de la rue de la Grande Borne (fait au mois d'octobre)
- Réfection de la rue de la Grande Borne et de la place de la poste
- La station d'épuration, si l'étude de faisabilité en cours est positive
- La réparation des fuites du réseau d'assainissement
- L'église

VENTE DES BOIS COMMUNAUX.

Comme chaque année, l'office national des forêts, a proposé à la vente de Gray, le 24 septembre 2007, les bois inscrits à l état d'assiette de l'aménagement. 91 m³ ont été vendus pour la somme de 16 400€, nous sommes dans la moyenne, les cours ayant oscillés entre 160 et 220€ le m³, suivant la qualité et la quantité.

Nous avons noté une forte demande pour le bois de trituration et de chauffage, ce qui nous a permis de valoriser des bois de faible valeur, vendu sur pieds en juin, pour la somme de 8 171€. S'ajoute 6 000€ de bois récolté dans les propriétés de la commune.

QUADS ET MINIS MOTOS, ATTENTION !

(lettre du Préfet du 8/10/2007)

Les véhicules motorisés, à deux roues, ainsi que les quads, sont interdits de circulation sur la voie publique s'ils n'ont pas été réceptionnés et fait l'objet d'un certificat de conformité. Cette formalité préalable à toute immatriculation est obligatoire et les engins ne peuvent subir de modification (débridage).

La circulation des minis motos est, quant à elle, **strictement interdite. Le code de la route permet la mise en fourrière des véhicules en infraction.**

Le maire et les adjoints ont été invités à vérifier le respect de la réglementation en vigueur et à signaler, sans délai au procureur de la République les délits.

UNE BIBLIOTHEQUE GRATUITE POUR TOUT LE MONDE

Nous aimerions rappeler aux habitants de Saint-Seine que les services de la bibliothèque, située à la Place Henri IV à Fontaine-Française, sont disponibles gratuitement à tous les habitants du Canton.

Nous avons environ 4 000 livres à prêter : 60% pour adultes et 40% pour enfants ; romans, romans policiers, biographies, contes, bandes dessinées, livres sur la région et une sélection très large sur des sujets comme le jardinage, la chasse et la pêche, le bricolage, la cuisine, le sport aussi bien que sur la santé, les activités de loisirs comme par exemple la peinture et la décoration de tous genres. Le choix est régulièrement augmenté par des achats.

Au premier prêt il faut simplement remplir un bulletin d'inscription, complété dans le cas des enfants par la signature d'un parent. Les prêts sont pour trois semaines qui peuvent être prolongés sauf pour les nouveautés.

L'équipe des bibliothécaires, entièrement bénévole est formée par les professionnels de la Bibliothèque Départementale de Prêt du Conseil Général de Dijon, est à la disposition des lecteurs et lectrices de tous les âges les :

mercredi 15h00 - 17h00
vendredi 09h30 - llh30
samedi 09h30 - llh30

Les personnes qui ne connaissent pas encore la bibliothèque sont cordialement invitées à la visiter. Nos bibliothécaires auront le plaisir de les accueillir, leur montrer nos livres et répondre à leurs questions.

En plus, nous avons un Point Internet, avec un ordinateur supplémentaire, avec accès à l'internet à la disposition gratuitement des membres du public qui aimeraient surfer sur le web et/ou envoyer des courriels (emails).

Bibliothèque de Fontaine-Française
Place Henri IV
21610 Fontaine-Française
Tel: 0380759986

Les Bibliothécaires

ATTENTION AUX HAIES ET BRANCHES QUI DEBORDENT !

La tonte des accotements, cet été, nous a permis de constater, avec désagrément, que le manque d'entretien des abords de propriétés, rendait difficile le passage de la tondeuse.

Ne laissez pas vos haies ou vos arbustes déborder sur le domaine public ou privé, c'est interdit.

Le plaignant peut déposer une lettre auprès du procureur de la République et vous faire condamner, en justice, à rectifier votre haie au droit de votre limite de propriété.

RESPONSABILITÉ DU FAIT DES CHOSES

Tout ce qui vous appartient, toutes les choses dont vous êtes propriétaires, sont susceptibles un jour ou l'autre d'engager votre responsabilité.

On ne compte plus les accidents ou incidents bêtes de la vie quotidienne, qui se retrouvent ensuite devant les tribunaux.

Les magistrats appliquent très souvent l'article 1384 du code civil. Un article extrêmement important, puisqu'il est à la base de bien des décisions de justice relatives à la responsabilités civile.

Il stipule que l'on est responsable des choses que l'on a sous sa garde. Le fait d'une chose, peut donc vous entraîner dans une spirale judiciaire. Même si dans bien des cas on ne peut que s'étonner du comportement de la victime… Les juges ont tendance à ne retenir que la responsabilité du propriétaire

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS
Une obligation !

Dans les trois mois qui suivent l'anniversaire de vos 16 ans vous devez vous faire recenser, afin de pouvoir être convoqué à la journée d'appel à la défense (J A P D). Cette démarche accomplie dans les délais, par le biais de la mairie de votre commune, vous serez convoqués par le bureau du Service National (BSN).

Cette journée accomplie, il vous sera remis un diplôme, qui devra être présenté lors de différentes actions de votre vie : permis de conduire, examens scolaires, permis de chasser... Gardez précieusement ce diplôme, l'exemplaire est unique et il ne sera pas délivré de duplicata.

CIRCULATION
Des travaux sur la D 960

En raison des travaux de réfection du pont de Coursaule, la RD 960, en direction de Champlitte, sera fermée entre Saint-Seine et Pouilly, la première quinzaine de juillet 2008.

REPAS DES AINES

Il aura lieu le samedi **19 janvier 2008.**

Comme chaque année, les personnes concernées recevront une invitation qui sera à retourner au secrétariat de mairie afin de prévoir le nombre de repas.

ENCOMBRANTS
Une aide aux particuliers

L'Association Bourgogne Environnementale Protection de la Nature contre les Dépôts Sauvages (ABEPNDS), se propose de remettre vos déchets en déchetterie, contre un don, afin de lutter contre les dépôts sauvages.

Vous pouvez joindre cette association au 03 80 38 02 43 ou au 06 89 19 32 06.

Son adresse : 4, rue des Acacias, 21610 Fontaine-Française.

REUNION PUBLIQUE *Compte rendu*

Après une introduction du maire, Georges GRADELET, les réunions publiques revenaient sur des sujets d'actualité, abordaient les projets en cours, qui tardent à se réaliser. Les blocages et les lenteurs ont été évoqués par ailleurs, et la mairie est obligée de faire avec.

L'église : les travaux sont programmés pour 2008 (voir le détail en page 7). La présentation revient sur les difficultés et le surcoût financier provoqués par la nouvelle législation.

La nouvelle station d'épuration : l'étude pour une nouvelle station d'épuration à base de roseaux (rhizosphère), avance. La vente des terrains nécessaires à son implantation a eu lieu le vendredi 16 octobre. De nouvelles études sont programmées pour satisfaire à la nouvelle loi sur l'eau. Outre l'impact sur les milieux aquatiques et environnants, il est indispensable de faire une analyse du sous-sol. Les résultats détermineront la faisabilité du projet.

Le haut débit : les antennes de maillage (liaison avec le poste de raccordement de Fontaine-Française et d'autres commune), ainsi que les antennes de distribution (vers les abonnés), ont été installées (sur un poteau électrique de la rue de Belle Charme et sur un poteau d'éclairage du terrain de foot).

En raison d'une rupture de stock sur les modems, les kits des abonnés, ne pourront pas être distribués avant le mois de janvier.

Le pôle scolaire : le point a été fait sur les travaux et le financement.

À cette occasion, un rappel de l'origine du projet, a permis de souligner les nouveaux services qui seront mis en place pour satisfaire les demandes des parents d'élèves en matière d'accueil périscolaire.

Nouvelle signalétique : pour répondre aux inquiétudes, formulées lors de la dernière réunion publique concernant, notamment, la sécurité routière dans la commune, la DDE a mis en place une nouvelle signalisation sur les voies qui traversent la commune et fait aménager l'entrée de la route de Fontaine. Nous avons expliqué ce choix, et de nouveaux aménagements pourront être étudiés en fonction des remarques des habitants.

Les réunions se sont terminées par les questions des participants.

Un grand merci est adressé à toutes les personnes présentes, qui ont enrichi le débat.

HAUT DÉBIT
Fonctionnement début 2008

Après des débuts laborieux, que l'on peut mettre sur le compte de notre manque de poids, les premières antennes ont été mises en place les 14 et 15 novembre.

Antennes de maillage (carrées) : en direction de Fontaine-Française (pour le raccordement sur le réseau) et en direction de Montigny (pour la couverture wi-fi de cette commune).

Antennes de distribution (allongées) : en direction de la commune pour les liaisons avec les abonnés.

La forte demande, dans tout le département, a provoqué une rupture de stock des modems spéciaux, mis en place chez les particuliers. Leur conditionnement (intégration des logiciels) retarde, de fait, la distribution des kits de raccordement chez les particuliers.

Celle-ci n'interviendra pas avant le mois de janvier 2008.

Bien que nous n'y soyons pour rien, nous présentons toutes nos excuses aux personnes qui attendent, depuis des mois, de pouvoir surfer sur internet sans s'arracher les cheveux, à cause de la lenteur.

RÈGLEMENT DES DÉCHÈTERIES

La déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé, où les particuliers et les professionnels (commerçants, artisans, administrations, etc.), peuvent apporter leurs déchets ne pouvant être collectés dans les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères du fait de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

La déchèterie a pour objectif de :

Permettre aux usagers d'évacuer leurs déchets encombrants dans de bonnes conditions.

Séparer au maximum les déchets suivant leur catégorie pour permettre de recycler et de valoriser certains matériaux et ainsi d'économiser des matières premières.

Supprimer les dépôts sauvages sur le territoire de la collectivité et limiter les pollutions.

Sensibiliser l'ensemble de la population aux questions de respect de l'environnement.

Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi et samedi de 14h à 17h, du 1er octobre au 31 mars.

Pour la période du 1er avril au 30 septembre la déchèterie est ouverte jusqu'à 18h.

Aucun déchet ne doit être déposé en limite de la clôture, sous peine de poursuites judiciaires (article R632-1 du code pénal).

Modalités d'accueil des professionnels :

L'accès de la déchèterie est autorisé aux professionnels appartenant au territoire du SMOM ou exerçant un chantier sur le territoire du SMOM.

Suivant le type de déchet déposé, les apports des professionnels sont soumis à facturation selon les tarifs suivants :

Type de déchets	Au m^3	Au poids
Carton - papier	0 €	0 €
Ferraille	0 €	0 €
Pneus	0 €	0 €
Végétaux	6,86 €/m3	40 € la tonne
Déchets industriels banals	25,15 €/m3	106,71 € la tonne
Gravats	6,10 €/m3	5 € la tonne
Déchets industriels spéciaux		1,52€ le kg

Déchets interdits sur la déchèterie		Déchets acceptés sur la déchèterie	
Les ordures ménagères. Les cadavres d'animaux. Les déchets hospitaliers. Les déchets d'activité de soins : médicaments, seringues, radio, etc.). Les carcasses de voiture. Les produits phytosanitaires et leur contenant. Les déchets amianté	Les produits radioactifs. Les déchets explosifs. Les bouteilles sous pression (plongée, oxygène…). Les boues de station d'épuration.	Les cartons. Les papiers, journaux, magazines. Les emballages ménagers. Le verre. Les végétaux. Le bois. La ferraille. Les gravats. Les objets encombrants non recyclables.	Les déchets d'équipements électriques et électroniques. Les pneumatiques (propres). Les huiles de vidange. Les déchets toxiques (DMS). Les batteries. Les piles. Les cartouches d'imprimantes. La friperie.

BRULE DE SAPINS.

Un brûlé de sapins est prévu le samedi **12 janvier 2008**.

Réservez-nous vos sapins, ils seront ramassés devant votre maison, le samedi matin.

Si vous voulez vous débarrasser de votre sapin avant cette date, vous pouvez le déposer à l'endroit du feu, rue de l'Abreuvoir, en bas de la poste.

POMPIERS

Info dernière minute.

L'amicale des sapeurs-pompiers, organise une soirée « Monts d'Or », à la salle polyvalente de Saint-Seine, le samedi **22 mars 2008**.

Réservations:

Thierry PALIOT 06 82 18 58 88

Gilles COMMANS 06 72 74 57 91

SYMPA CE 14 JUILLET !

Un 13 juillet bien fréquenté, par une soixantaine d'enfants qui ont participé au défilé aux lampions de la cour de l'école jusqu'aux ponts de la Vingeanne, où s'est déroulé le traditionnel feu d'artifice, gaufres et boissons étaient de la partie, pour clôturer cette soirée. Quant à l'après midi récréatif du 14 juillet, il s'est terminé par un repas champêtre, précédé par l'apéritif, offert par la municipalité et suivi d'un bal en plein air. Cette manifestation fut à la hauteur des espérances et, cerise sur le gâteau, à la douceur de la nuit, vint s'ajouter la bonne humeur et la convivialité de tous.

EN AVANT, MARCHE !

Ce dimanche 29 juillet, la commune a enregistré la venue de 210 marcheurs, encore plus que l'édition 2006. Cette 2ème marche gourmande invitait à la promenade dans les rues de Saint-Seine, conduisant les marcheurs à cheminer dans notre village, afin de mieux découvrir et apprécier notre patrimoine architectural.

Dommage que cette année, la pluie soit venue gâcher la fin des festivités. Un groupe de musique devait jouer sur le terrain de camping, mais il a du se replier à la salle des fêtes, pour terminer cette soirée, où l'on servait buffet à volonté.

Tous les bénévoles étaient en joie, même si cette rencontre demande beaucoup d'investissement et de présence. Un merci particulier aux propriétaires qui ont autorisé le passage des marcheurs sur leurs propriétés.

« ZIK EN PLEIN AIR »

Pour sa 2ème édition, le 9 juin 2007, la fête de la musique accueillait, sur le stade, des groupes régionaux tels que « Skaraboss », « No Way », Claudy et ses élèves, ainsi que des musiciens locaux.

Ambiance rock, pop, métal… autant de styles pour tous les spectateurs venus nombreux de toutes les communes environnantes pour applaudir des artistes aussi singuliers que renversants !

Le spectacle et la bonne humeur étaient bien au rendez-vous pour cet incontournable événement estival et populaire.

Mission accomplie pour les organisateurs et bénévoles, qui de part cette soirée, voulaient faire découvrir, à un large public, des genres musicaux différents.

Prochain rendez-vous du festival de la musique (festival des Azerottes), **le samedi 7 juin 2008.**

ON FOUINE TOUJOURS !

Dimanche 1er juillet, 6éme vide grenier, rendez-vous devenu un moment phare, dans l'animation du village. Cette année encore, on a pu compter quelques 2 300 personnes passionnées, qui ont pu cheminer à travers les 110 exposants, donnant des airs de supermarché, à ciel ouvert.

Les membres des associations, affichaient un large sourire en servant en quantité, bières et repas champêtres.

REMERCIEMENTS

À l'heure des podiums, félicitation aux organisateurs et bénévoles, pour la parfaite organisation de toutes ces animations, ainsi que pour l'accueil de l'ensemble des bénévoles, l'autre pilier de ces réussites.

Nombre d'habitants en juin 2007 : 396

Mariage	Naissances
Melle Vanessa PELOPONESE et Mr Éric SAVOYE le 22 juin	• Émilien HEITZMANN le 6 août • Romain QUERU le 8 novembre • Jules SOUVERAIN le 11 novembre • Maxime CLODON le 7 décembre • Bienvenue à Andy au foyer de Mr et Mme CAMARA

Décès

Alain BOURDIN le 22 juin

Les nouveaux habitants

Mme et Mr HUGUENIN Roger au 10, rue de la Tour

Mme et Mr Cyrille COMAS au 6, ancienne route de Gray

Mlle Sylviane MOUREAUX et Mr Frank HRIVNAK au 18, rue de Fontaine

Mme et Mr Patrick CALVO au 24, rue Haute du Chanoy

Mr Michaël JOUQUIN au 31, rue de Pouilly

Melle Véronique SOUVERAIN et Mr Raphaël DUMARQUEZ au lotissement « Les Vausselottes »

Mme Angélique TEILHOL au 9, rue Basse

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.

2008

Le Maire, les adjoints et l'ensemble des conseillers, vous souhaitent d'excellentes

fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2008.

Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1er mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1er novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; défini le thème de l'édito ; réparti la rédaction initiale des différents articles entre ses membres…. relit ; restructure ; corrige par un travail en commun, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois et fait l'objet, en moyenne, de cinq réunions d'une heure trente chacune.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME

Gérard FAIVRE

Michèle BROUDY

Christian CHARLOT

Il est de coutume de faire présider la dernière séance de travail par Monsieur le Maire